

## REGLEMENT

1. L'inscription couvre une année complète. En cas d'abandon en cours d'année, le minerval ne sera pas remboursé. Dans le cas d'un cours d'instrument, la somme est due dans sa totalité même si l'abandon a lieu au cours du 1<sup>o</sup> trimestre.

2. Le paiement échelonné pour les cours d'instruments est autorisé aux conditions suivantes : paiement de la moitié de la somme due pour le 27/9, du quart de la somme pour le 25/10 et du solde pour le 15/11. Une preuve de mémo-virement sera jointe. A partir du 28/9, des rappels de paiement sont envoyés et facturés 10€. N° de compte du Jardin des Sons : **BE18 0682 2109 5965**

3. Les absences (pour cause de maladies, classes vertes, journées de mouvement de jeunesse, etc...) ne donnent lieu à aucun remboursement et, pour les cours d'instruments à aucune récupération sauf dans des cas exceptionnels (maladie grave, départ à l'étranger).

4. Le passage des socles de compétences pour les instrumentistes est obligatoire (sauf pour les adultes). Il s'inscrit dans le projet pédagogique de l'école et ne dépend pas du bon vouloir du parent ou de l'élève.

5. Tant dans les cours collectifs qu'individuels, la ponctualité est de mise. Pour les cours d'instruments, le retard éventuel ne sera pas récupéré sur le cours de l'élève suivant.

6. **Pour des questions de sécurité, il est demandé aux parents de conduire les enfants et de les reprendre devant la porte d'entrée** (et pas dans la rue !). Si les enfants sont repris par une autre personne, les parents sont priés de le signaler au préalable. L'ASBL décline toute responsabilité pour tout incident pouvant survenir hors de la salle de cours.

7. Le matériel est mis gratuitement à la disposition des participants. Toutefois les déprédations volontaires seront portées au compte de leurs auteurs.

8. **Nous prêtons particulièrement attention au confort des grosses familles de manière à leur éviter de trop nombreuses navettes. Nous prions donc les parents ayant 3 enfants et plus au Jardin des Sons de réagir rapidement et de fournir les docs d'inscription dès que faire se peut afin de dégrossir l'horaire général rapidement.**

Pour les nouveaux inscrits aux cours d'instruments, sachez que les places sont limitées. Nous donnerons priorité (dans l'ordre)

- a) aux familles nombreuses
- b) aux enfants terminant le cours d'orchestre
- c) aux enfants terminant le cours de 1<sup>o</sup> Primaires au « Jardin des Sons »
- d) aux frères et sœurs des inscrits de cette année
- e) aux personnes extérieures



A partir du 22 juin, les personnes extérieures viennent s'inscrire et vous perdez donc toute priorité.

POUR RECEVOIR TOUTES LES INFOS PRATIQUES

(Horaires, date de reprise, matériel à prévoir, etc.) :

Vous pouvez

M'envoyer un mail à partir du 18/6

[asbl@jardindessons.be](mailto:asbl@jardindessons.be)

Ou un courrier à Place du premier cuirassier français, 20 – 1350 Jandrain.

Je serai en mesure de confirmer l'horaire de toutes les inscriptions (ce qui vous permettra d'organiser vos autres activités) pour le 24 juillet au plus tard.



Merci à vous tous d'avoir partagé cette belle année avec nous et ... à bientôt !

L'équipe du « Jardin des Sons »